

**CONVOCAATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui doit se tenir à la *Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens*

**Le mardi 22 novembre 2022**

**À 19 heures 00**

- ☞ Présentation des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ☞ Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 05 octobre 2022.

**ORDRE DU JOUR :**

**I. Finances :**

- 1) Décision Modificative n°3-2022.
- 2) Autorisation de mandater certaines subventions municipales avant l'approbation du Budget Primitif 2023.
- 3) Reprise sur dépréciation des actifs circulants.
- 4) Provision pour dépréciation des actifs circulants.
- 5) M57 / Fixation du mode de gestion et de la durée d'amortissement des biens.
- 6) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.
- 7) Taxe d'Aménagement / Mise en œuvre du partage avec l'EPCI/ en application de l'article 109 de la loi de Finances 2022.

**II. Administration Générale :**

- 8) Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Rapports annuels des délégataires (RAD) de service public / Rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour 2022.

**III. Ressources Humaines :**

- 9) Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) / Délibération modificative.

**IV. Urbanisme / Environnement :**

- 10) ZAC Multisites. Approbation du Compte-Rendu d'Activité au Concédant (CRAC).
- 11) Vente du terrain dit "CEG".
- 12) Energies renouvelables / Dispositif C.E.P "Conseiller en Energie Partagé"

***A l'issue de la séance, vous êtes conviés à partager le pot républicain.***

*Saint-Martin-Boulogne, le 15 novembre 2022*

Visa du D.G.S. :

**Le Maire,**  
**Raphaël JULES**